

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 24 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 24 janvier 2024, a adopté **25** arrêtés, examiné **59** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et a habilité le président du gouvernement à la signer.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de points de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation de solidarité pour la rentrée scolaire 2024.

Le nombre de points par enfant au titre de l'allocation de solidarité est fixé à 12 et le nombre de points par enfant au titre de l'allocation de rentrée scolaire est fixé à 29. Les montants des allocations passeraient ainsi :

- de 10 690 francs à 11 460 francs pour l'allocation de rentrée scolaire du régime des salariés et assimilés ;
- de 10 527 francs à 11 484 francs pour l'allocation de solidarité pour la rentrée scolaire.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a porté une sanction disciplinaire de niveau 2 (blâme) à l'encontre d'un infirmier pour manquement aux règles déontologiques de la profession d'infirmier.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2016-263/GNC du 19 janvier 2016 portant autorisation de création d'un établissement de vente en gros de produits

pharmaceutiques, « Medi-service pharma ». Deux nouveaux pharmaciens sont nommés responsables de l'établissement jusqu'au 31 mai 2024.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-143/GNC du 26 janvier 2022 portant autorisation d'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale, « Laboratoire de Robinson », sur la commune du Mont-Dore. Une nouvelle biologiste responsable du laboratoire a été désignée.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la permanence des transports sanitaires terrestres en Nouvelle-Calédonie pour la période du 8 janvier au 7 juillet 2024.

Dans le cadre de l'urgence médicale, suite à la régulation du médecin, le centre 15 peut faire appel aux sociétés de transports sanitaires terrestres afin qu'elles prennent en charge un patient, en l'amenant rapidement vers un centre hospitalier en capacité d'accueillir les urgences.

Les 59 entreprises de transports sanitaires agréées sur le territoire sont tenues de participer au service de permanence à raison d'un minimum de 45 permanences par année calendaire. Le tableau de permanence repose sur un découpage par secteur. Chaque commune où sont implantées une ou plusieurs sociétés de transports sanitaires terrestres correspond à un secteur de permanence, sauf les communes de Koné et Pouembout qui constituent un secteur et les communes de Païta, Dumbéa et Mont Dore qui, la nuit (18 h – 6 h) ne forment qu'un seul et unique secteur.

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le service autonome de santé au travail de la société Nickel Mining Company (NMC).

La société, qui compte moins de 1000 salariés, n'est pas soumise à l'obligation d'organiser un service de santé autonome. Il s'agit d'une démarche volontaire qui s'inscrit dans une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2014-333/GNC du 13 février 2014 relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire. Sur demande de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) afin de répondre aux demandes du marché local, les conditions d'importation de tubercules de pommes de terre en provenance de France ont été précisées.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le titre IV du livre II de la partie réglementaire du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (exercice de la profession de vétérinaire). Cette modification concerne l'exercice de la profession de vétérinaire, encadré par la loi du pays n°2017-12 du 23 août 2017.

Des mises à jour sont notamment apportées sur la liste des diplômes, titres et certificats autorisant l'exercice de cette profession. La liste du matériel requis en plus du matériel exigé pour les cabinets vétérinaires, est également complétée par les analyseurs de biochimie et d'anatomie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1031/GNC du 27 avril 2022 fixant les tarifs d'achat, les marges et les tarifs de commercialisation de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Dans un contexte inflationniste des charges et à la suite des discussions menées depuis 2021 sur la pérennité économique des exploitations, les tarifs des viandes sont revalorisées de 30 francs/kilos pour l'année 2024. L'observatoire de la filière, hébergé par l'agence rurale, indique qu'en moyenne, les élevages équilibrent tout juste leurs charges, malgré les dernières revalorisations des tarifs octroyées en 2022.

Parallèlement, les éleveurs bovins travaillent, depuis plus d'un an, sur la mise en place d'un outil de gestion devant, à terme, permettre une approche des coûts individuels des exploitations ainsi que la mise en place d'un indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) bovin.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant du prélèvement sur viandes bovines importées et locales.

Le prélèvement sur viande bovine d'origine locale est augmenté d'un franc par kilogramme passant de 6 à 7 francs. Le prélèvement sur viande bovine d'origine importée est minoré de 50 francs/kg et transféré sur la marge de l'OCEF sur viande bovine importée. Ce transfert est neutre au niveau du consommateur qui supportait déjà les 50 francs/kg. Cette revalorisation participera ainsi au financement des rénovations urgentes des entrepôts de l'office.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis sous surveillance des ruchers des communes de Nouméa, Mont-Dore et Yaté dans le cadre de la possible présence du parasite *Varroa spp.*

➤ *Voir le communiqué ci-joint « Mise sous surveillance des ruchers des communes de Nouméa, Mont-Dore et Yaté dans le cadre de la possible présence du parasite Varroa ».*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'avenant n° 1 à la convention 40021 de mise à disposition de matériels de contrôles routiers. Le président du gouvernement est autorisé à le signer.

Cet avenant prévoit de mettre à disposition des forces de l'ordre les quatre radars nouvelle génération acquis par la Nouvelle-Calédonie afin de renforcer et de moderniser les moyens de contrôle existants. Cette mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées par la convention. Ainsi, le maintien en condition opérationnelle du nouveau matériel (acheminement, entretien, vérification et réparation) demeure à la charge des services de l'État sans impacter la participation financière de la Nouvelle-Calédonie, plafonnée à 3 millions de francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2011-315/GNC du 8 février 2011 pris en application de la délibération n° 26/CP du 1^{er} juin 2010 portant réglementation des activités d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et portant modification du code de la route de Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), l'accompagnateur doit désormais être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie du véhicule autorisé, depuis au moins cinq ans, sans n'avoir jamais fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation durant cette période.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité de projets de texte en séance publique.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Isabelle Aubert et Marie-Paule Weiss épouse Bellouma, en qualité d'accueillant familial pour personnes âgées et pour personnes adultes en situation de handicap, toutes deux situées sur la commune de Koumac.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a étendu les dispositions de l'avenant n° 24 du 15 mai 2023 à l'accord professionnel de la branche « Transports routiers ». Elles sont rendues obligatoires à tous les salariés et employeurs dans son champ d'application.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Élise Desmazures en qualité de directrice de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) pour une durée de trois ans.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Charles Roger en qualité de directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marjorie Fortier en qualité de chef du service par intérim de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu de la direction des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF), pour une durée de six mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Virginie Muron en qualité d'adjointe au chef du service par intérim de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés de la DSF, pour une durée de six mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Edmond Rosaire en qualité de chef du service par intérim de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés de la DSF, pour une durée de six mois.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Frédéric Atger en qualité de chef du service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1347/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du budget, des finances, de la santé, des politiques sanitaire et de solidarité, du suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo.

Sébastien Mabon remplace Marie-Laure Mestre en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil de discipline de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) pour la filière des formations de santé et des formations sociales et au sein du conseil technique de l'IFPSS.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **23** titres de séjour, **27** autorisations de travail et **sept** renouvellements d'autorisation de travail. Il a refusé un titre de séjour et une autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision portant agrément de la modification du contrôle de la SARL Nouméa Radio Jocker 2000, autorisée à exploiter le service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé NRJ Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision autorisant l'association Comité Foire Agricole et Artisanale de Bourail à exploiter un service de radio temporaire par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé « Radio Foire de Bourail ».

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.